

Conseil Communal du 28 septembre 2023

Information des citoyen.ne.s et des élu.e.s communaux belges concernés par les projets de nouveaux réacteurs nucléaires à Chooz.

Point demandé et présenté par Jean le Maire, conseiller Ecolo

Le but de cette motion est de demander aux autorités françaises et à l'EDF d'informer les populations belges et leurs représentants autant que les Français sur leur projets de construction des nouvelles centrales nucléaires à Chooz et leurs répercutions sur le cours de la Meuse.

- Considérant que les élus français de la pointe de Givet sont allés défendre au Ministère français de la Transition énergétique, la candidature de Chooz pour accueillir jusqu'à 8 EPR (*réacteur pressurisé européen ou EPR initialement European pressurized reactor, renommé Evolutionary power reactor*) (source : Région Ardennes du 28/06/2023)

- Considérant que pour permettre ce projet de nouveaux réacteurs nucléaires à Chooz, l'Epama, l'établissement public français gérant la Meuse et ses affluents, étudie la possibilité de créer une retenue rassemblant les eaux des crues du fleuve et de ses affluents pour assurer le refroidissement des réacteurs même en période d'étiage. Un barrage ? Un bassin ? Des zones naturelles volontairement inondées ?

- Considérant la convention européenne d'Espoo ou convention EIE, convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) dans les contextes « transfrontalier. »
Dans l'objectif d'un « développement écologiquement rationnel et durable » prenant mieux en compte les « incidences réciproques des activités économiques et de leurs conséquences sur l'environnement », cette convention stipule que les Parties doivent faire une [évaluation environnementale](#) des impacts des activités susceptibles d'avoir une incidence environnementale transfrontalière dès le début de la planification ; plus précisément, les États frontaliers concernés dits ("Parties d'origine") doivent notifier à leur voisins concernés (dits "Parties touchées") tout projet majeur à l'étude s'il est susceptible d'avoir un impact transfrontalier significatif et préjudiciable à l'environnement. Les "parties concernées" doivent se consulter pour réduire ou éliminer ces impacts (« à l'initiative de l'une quelconque d'entre elles » et elles discutent aussi d'activités proposées qui ne seraient pas inscrites dans l'Appendice I, si elles sont susceptibles d'avoir un impact transfrontière préjudiciable important (selon des critères présentés dans l'appendice III de la Convention). Elles doivent dans ce cas être traitées comme si elles étaient inscrites sur cette liste. Dans la liste non limitative des projets repris dans cette convention sont repris les centrales et réacteurs nucléaires.

- Considérant que, par ailleurs, le 12 septembre dernier la préfecture des Ardennes et EDF ont organisé un exercice catastrophe simulé à partir d'un scénario fictif d'un accident technique à la centrale de Chooz.

- Considérant que lors de cet exercice fictif, les autorités françaises n'y ont associé que deux bourgmestres belges, ainsi que le gouverneur de la province de Namur. Cette ébauche d'information à nos élus démontre, s'il était encore nécessaire, à quel point la Belgique et nos concitoyens sont concernés par les réacteurs nucléaires de Chooz, sans pour autant être informés ni concertés valablement sur les enjeux en termes de sécurité et de santé.

- Considérant que le plan particulier d'intervention (PPI) de la préfecture des Ardennes englobe un périmètre de 20 km autour de la centrale de Chooz. Soit 22 communes françaises, pour environ 33.000 habitants et 16 communes belges soit plus de 100.000 habitants (les habitants des communes de Doische, Viroinval, Beuraing, Philippeville, Gedine, Onhaye, Hastière, Houyet, Florennes, Daverdisse, Wellin, Bièvre, Dinant, Anthée, Rochefort et Couvin)

Par la présente motion, les conseiller.ère.s communaux de Couvin demandent à notre Premier Ministre, à notre Ministre Président de Wallonie et à notre Ministre de l'Intérieur de contacter leurs homologues français pour qu'une information claire, complète et documentée sur les éventuels projets d'implantation d'EPR à Chooz leur soit transmise à toute étape du processus

ainsi qu'aux membres des conseils communaux des communes belges concernées dont Couvin.

Ils demandent aussi que les 16 communes belges se situant dans un rayon de 20 km autour de la centrale de Chooz et leurs citoyen.ne.s soient informés au même titre que les citoyen.ne.s français dans le cadre d'exercices comme celui du mardi 12 septembre.